

Fonctionnement de la Poste et distribution du courrier à Terville :

A la suite de nombreuses questions de Tervillois concernant le fonctionnement de la Poste dans la commune, voici un point de la situation à Terville au 10 avril 2020 réalisé avec les services postaux :

- Le bureau de poste, rue de Verdun à TERVILLE est **fermé** (la Poste nous informera dès que possible de la date de sa réouverture).
- **Les Tervillois peuvent cependant déposer du courrier dans la BAL jaune** (devant le bureau de poste). Il est relevé les mercredis, jeudis et vendredis (une affiche le précise sur la boîte, si ce n'est plus le cas, merci de nous le signaler et nous en informerons la Poste).
- La **distribution** du courrier et des colis aux particuliers **est maintenue** et se fait à raison de trois jours par semaine, **les mercredis, jeudis et vendredis**. **Pas de distribution les lundis, mardis et samedis**. Actuellement la distribution de la presse se fait aussi sur 3 jours mais la fréquence va augmenter progressivement. Elle sera donc prochainement distribuée sur 4 jours (les mardis, mercredis, jeudis et vendredis) puis sur 5 jours.
- **Le passage quotidien pour les services de proximité placés sous la responsabilité de la Poste est maintenu** : portage de repas aux seniors, portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants. A noter que le service « Veillez sur mes parents » est également gratuit pendant la période du confinement.
- Pour les services suivants, la Poste invite les Tervillois à se rendre au bureau de poste de THIONVILLE au 1 rue Maréchal Joffre.
 - les services essentiels suivants seront priorités : -Le retrait d'espèces au guichet et aux automates - Le dépôt d'espèces sur automates - Les dépôts de chèques sur automates et urnes - La remise de fonds commandés par la DGFIP. Lorsque cela est possible, ce socle est étendu, bureau par bureau aux services suivants : - Instances courrier (Lettres Recommandées), Colis et Chronopost – Affranchissement des lettres sur automates - Affranchissement et dépôt de colis et Chronopost – Paiement des factures Eficash - Dépôt d'espèces au guichet - Emission & paiement Western Union et mandats internationaux - Dépôt d'espèces et de chèques au guichet pour les Professionnels - Vente de kits prépayés La Poste Mobile

Si des **commerçants** ont besoin d'explication ou d'accompagnement, ils ont la possibilité d'appeler le N° VERT dédié mis en place par la Poste : **0800 800 181**.

La Poste a ouvert un dispositif sur Internet « Ma Ville Mon Shopping ». Il s'agit d'un dispositif de solidarité envers les commerçants et artisans de l'ensemble du territoire, afin qu'ils puissent poursuivre leur activité grâce à la vente en ligne. Tout commerçant peut ainsi, depuis le 25 mars, s'inscrire sur www.mavillemonshopping.fr gratuitement (pas d'abonnement et pas de frais de commission) pour toute la durée du confinement.

Enfin, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone ou via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale.